

SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 16 MARS 2016

Sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT, Présidente

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30

Membres présents :

Déléguée d'Andolsheim	Mme Caroline ROLL
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Déléguée de Fortschwihr	Mme Hélène BAUMERT
Délégué de Grussenheim	M. Martin KLIPFEL
Délégué de Holtzwihr	M. Bernard GERBER
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Christian DIETSCH
	Mme Annabelle SION, suppléante de M. Daniel BOEGLER
	Mme Clarisse MUNCH
	Mme Nathalie SCHELL
Délégué de Jepsheim	M. Jean-Claude KLOEPFER
Délégué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
Délégué de Riedwihr	M. Bernard DIRNINGER
Délégué de Wickerschihr	M. Bernard SACQUEPEE
Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Brisach	Néant

Membres absents excusés : Mme Elisabeth BRAESCH, a donné procuration à Mme Caroline ROLL
M. Daniel BOEGLER, Mme Stéphanie DEISS et M. Serge BAESLER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SCHELL

Assistait également à la réunion : M. Raphaël KUEHN, secrétaire général du Syndicat

Ordre du jour :

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

1. Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 27 janvier 2016
2. Compte administratif 2015
3. Compte de gestion 2015
4. Budget primitif 2016
5. Fixation des tarifs de location du gymnase

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B. 1.- Compétence scolaire et périscolaire

1. Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire du 7 mars 2016
 - ♦ Crédits scolaires
 - ♦ Maintenance informatique

- ♦ Subvention à l'association Jeunesse du Ried Brun
- ♦ Crédits pour le réseau des écoles

B. 2 - Compétence Espace Ried Brun

1. Compte rendu de la commission culturelle du 3 février 2016
2. Subventions exceptionnelles pour la soirée de la poésie 2016

B. 3 - Anim'Jeunes

1. Besoin saisonnier pour les vacances de Pâques 2016
2. Fixation des tarifs pour les vacances de Pâques 2016

B. 4 - Bâtiments et terrains

1. Convention de bail précaire
2. Renouvellement du contrat de nettoyage du bâtiment administratif

COMPETENCES OBLIGATOIRES

A

Point 1.- Approbation et signature du PV du comité syndical du 27 janvier 2016

M. Bernard GERBER demande dans le point 15 de rajouter M. Christian DURR comme membre de la Commission « Collège ».

Point 2.- Approbation du compte administratif 2015

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le compte administratif de l'exercice 2015 ci-dessous, dressé par Mme Hélène BAUMERT, Présidente, et présenté par M. Christian DIETSCH, 1^{er} Vice-président.

Mme la Présidente ne participe pas au vote

Dépenses de fonctionnement 614 891.74 €
Dépenses d'investissement 5 158 910.55 €

TOTAL.....5 773 802.29 €

Recettes de fonctionnement 670 149.38 €
Recettes d'investissement 5 129 843.37 €

TOTAL5 799 992.75 €

Résultat avec reprise des excédents antérieurs :

- Excédent de fonctionnement 55 257.64 €
- Déficit d'investissement 29 067.18 €

Soit un résultat excédentaire cumulé de26 190.46 €

Point 3.- Approbation du Compte de Gestion 2015

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;
 - Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION M14

Dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point 4.- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Christian DIETSCH, 1er Vice-Président,

- après avoir entendu et approuvé le 16mars 2016 le compte financier de l'exercice 2015
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 28 621.74		- 445.44	0.00	0.00	-29 067.18
Fonctionnement	42 655.60	0.00	12 602.04			55 257.64

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Excédent global cumulé au 31 décembre 2015 26 190.46 €

▪ **Affectation obligatoire :**

à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter

le virement prévu au BP (c/1068)29 067.18 €

▪ **Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation à l'excédent reporté du compte d'exploitation (002) 26 190.46 €

Point 5 – Budget primitif 2016

Ont participé au vote : toutes les communes

M. Christian DIETSCH 1^{er} Vice-président fait une présentation synthétique du budget primitif 2016

Les membres du Comité Syndical, après que la Présidente eut donné lecture intégrale des différents chapitres et articles du budget primitif 2016, commenté et justifié au fur et à mesure le bien fondé des prévisions de dépenses et recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- Approuve à l'unanimité le budget primitif proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 877 416 € pour la section de fonctionnement et à 174 700 € pour la section d'investissement.
- Vote le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Vote le présent budget avec reprise des résultats 2015.
- Afin d'équilibrer le budget, le produit des contributions directes des communes s'élève à 1 195 282.00 €.
- Vote les subventions qui figurent au budget primitif 2016

Point 6 – Fixation des tarifs de location du gymnase

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme la Présidente propose de fixer les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} septembre 2017 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF SEPTEMBRE 2016 à SEPTEMBRE 2017
Location du gymnase	10 € / heure
Terrain extérieur en journée	10 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage	15 € / heure
Tournoi organisé par les associations membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)	25 € / journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord de la Présidente (demande exceptionnelle)	50 € / journée
Salle de réunion (assemblées générales, réunions ...)	gratuité

Elle rappelle que les installations sont uniquement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr.

Elle propose de fixer le tarif de location du terrain agricole de 90 ares au prix de 1,5453 € l'are à M. Broly Jean-Pierre de Bischwihr, conformément à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **accepte** les propositions de Mme la Présidente telles que décrites ci-dessus

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B.- 1 Compétence scolaire et périscolaire

Point 1.- Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire du 7 mars 2016.

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerswihr

Préambule

Le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences dont la gestion du service des écoles primaires et élémentaires et la gestion du service périscolaire.

Au 1^{er} janvier 2016, les communes se sont positionnées pour transférer ces compétences au Syndicat selon le tableau ci-dessous :

Compétences	Communes adhérentes
Ecoles maternelles	Bischwihr- Riedwihr – Wickerswihr – Holtzwihr - Muntzenheim
Ecoles élémentaires	Bischwihr – Riedwihr – Wickerswihr – Holtzwihr - Muntzenheim
Périscolaire	Bischwihr – Riedwihr – Wickerswihr – Holtzwihr - Muntzenheim

Pour ce qui concerne le RPI et l’implantation des classes maternelles à Bischwihr, la commune de Fortschwihr reste liée aux 3 autres communes pour participer aux frais de fonctionnement de cette école maternelle (crédits scolaires, sorties, ATSEM...).

De même la classe de Bischwihr implantée à Fortschwihr sera gérée par le Syndicat.

Les propositions qui sont faites sur l’ensemble des points débattus ne concernent que les communes adhérentes à ces compétences et seront soumises au Comité Syndical le 16 mars 2016.

B. 1.- PROPOSITION DE CREDITS SCOLAIRES

B. 1.1.- Les crédits du service élémentaire et maternelle

Ces crédits regroupent les crédits de fonctionnement, les crédits livres et défi-lecture et les crédits de Noël/St Nicolas.

La commission propose par rapport à 2015 de fixer ces crédits sur la base d’un crédit/élève et non plus un crédit/classe puisque les besoins ne sont pas les mêmes selon les effectifs des classes.

Afin de respecter l’enveloppe budgétaire fixée par M. Kuehn début 2016 qui a permis de déterminer les contributions respectives des communes à cette compétence, il est proposé de retenir un montant de 45 € par élève.

La base de calcul sera les effectifs constatés à la rentrée de 2015/2016.

Le montant alloué par école est fixé pour l’année civile 2016 selon le tableau ci-dessous :

Ecoles	Crédit / Elève / an	Effectifs	Montant alloué
Ecole élémentaire de Bischwihr	45 €	48	2 160 €
Ecole élémentaire de Riedwihr	45 €	29	1 305 €
Ecole élémentaire de Wickerschihr	45 €	35	1 575 €
Ecole élémentaire de Holtzwihr (y compris CLIS)	45 €	105	4 725 €
Ecole élémentaire de Muntzenheim	45 €	92	4 140 €
Ecole maternelle de Muntzenheim	45 €	59	2 655 €
Ecole maternelle du RPI	45 €	72	3240 €
Participation de Fortschwihr	45 €	23	1035 €
Ecole maternelle de Holtzwihr	45 €	39	1 755 €

Il est évoqué également le problème du renouvellement des livres à la rentrée 2016/2017 suite au changement du programme éducatif. Les crédits alloués doivent servir prioritairement à ce renouvellement. Si les crédits étaient insuffisants, les écoles pourraient faire à ce moment là des demandes spécifiques aux communes pour financer ces dépenses exceptionnelles.

B. 1.2.- Les crédits sorties et piscine

Pour 2016, la commission propose de reconduire les crédits identiques à ceux de 2015, versés sous forme de subvention, pour permettre aux écoles de payer les prestataires en direct. Comme précédemment, les directeurs d'écoles seront chargés en fin d'année de produire un récapitulatif des dépenses avec justificatifs des factures.

La commission propose de réfléchir pour 2017 à une contribution, notamment pour la piscine, qui tiendrait compte des cycles effectifs obligatoires et qui permettrait peut être de diminuer les coûts de transport et ainsi prendre en charge les entrées à la piscine, puisque cette activité imposée par l'Education nationale, est obligatoire.

Pour 2016, les crédits sont alloués par classe selon le tableau ci-dessous :

Ecoles	Crédits sorties	Crédits piscine
Ecole élémentaire de Bischwihr	150 €	350 €
Ecole élémentaire de Riedwihr	300 €	700 €
Ecole élémentaire de Wickerschihr	300 €	700 €
Ecole élémentaire de Holtzwihr	600 €	1 400 €
Ecole élémentaire de Muntzenheim	600 €	1 400 €
Ecole maternelle de Muntzenheim	300 €	./.
Ecole maternelle de Holtzwihr	300 €	./.
Ecole maternelle de Bischwihr	450 €	./.
Participation de Fortschwihr	150 €	

B. 1.3.- Les crédits de classe nature et de découverte

La commission propose de maintenir le système actuel, à savoir la prise en charge d'une subvention pour classe nature ou de découverte par commune et par année civile. La subvention sera attribuée en fonction de la classification du centre (tarif Educ'envia) et sur demande parvenue suffisamment à l'avance au Syndicat, pour être budgétisée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ces propositions.

B 1.4.- Réorganisation du personnel d'encadrement à l'école maternelle du Ried Brun

Suite à l'incapacité de Mme Virly d'exercer ses fonctions d'ATSEM à l'école maternelle de Bischwihr (décision du comité médical du 18/11/2015), M. Marie-Joseph Helmlinger, maire de Bischwihr, a sollicité M. le Directeur de l'école pour procéder à une réorganisation du service, afin de ne pas avoir à remplacer Mme Virly.

Cette réorganisation, qui fonctionne depuis la reprise de l'école après les vacances scolaires de février 2016, convient aux ATSEM et aux enseignants.

B. 1.5.- Maintenance des postes informatiques dans les écoles

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerswihr

La compétence de maintenance est également dévolue au Syndicat dans le cadre du service des écoles.

Le contrat initial est venu à échéance le 31/12/2015, parallèlement à la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun.

Mme la Présidente propose de relancer un nouvel appel d'offres. Le parc des ordinateurs qui sera couvert par cette maintenance concerne les postes installés

- à l'école maternelle de Bischwihr
- à l'école élémentaire de Bischwihr
- à l'école élémentaire de Riedwihr
- à l'école élémentaire de Wickerswihr
- aux écoles élémentaire et maternelle de Holtzwihr
- aux écoles élémentaire et maternelle de Muntzenheim

Le cahier des charges actuel sera quelque peu modifié et devra tenir compte des éléments suivants :

- devis de réparation pour du matériel dès le 1^{er} euro
- facturation à l'heure d'intervention et non plus sur la base d'un forfait
- fiche d'intervention obligatoire à établir par le prestataire et contresignée par le directeur d'école, pour être joint à la facture

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mme la Présidente et la charge de lancer l'appel d'offres

B.1.6. - Présentation du réseau des écoles du Ried Brun

Mme Isabelle Lairon, coordonnatrice du réseau des écoles du Ried Brun, invitée pour cette réunion, présente le réseau. Il est constitué par 9 communes (Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerswihr) et représente 12 écoles, 42 classes, 50 enseignants et 958 élèves.

Le réseau pour vocation de :

- rompre l'isolement des petites écoles rurales
- dynamiser les apprentissages scolaires et offrir aux élèves des actions innovantes
- fédérer des projets
- proposer un interlocuteur unique aux différents partenaires
- optimiser les ressources maternelles, pédagogiques et pratiques existantes
- proposer des formations aux enseignants en liaison avec le projet du réseau

Un groupe de pilotage a été constitué pour assurer ces missions.

Le réseau gère la banque de matériel scolaire intercommunal acquis par la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun et a créé un site internet spécifiquement dédié à ce réseau.

Concernant la banque de matériel scolaire, la commune de Jepsheim souhaiterait également pouvoir en disposer. Mme Lairon précise que cette commune possède également des fournitures et équipements qu'elle accepte de mettre à disposition des autres communes. Il en est de même pour Fortschwihr qui participe au réseau.

La commission charge Mme Lairon de faire un inventaire de ces biens pour pouvoir les intégrer dans la banque de matériel scolaire et la commission n'est pas opposée, dans ces conditions, à une mise à disposition à la commune de Jepsheim et de Fortschwihr.

B.1.7.- Demande de subvention du réseau des écoles du Ried Brun

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerswihr

Par courrier du 23 février 2016, Mme Lairon, coordonnatrice du réseau des écoles, sollicite une subvention au titre de l'année 2016.

Cette subvention concerne une action initiée par le réseau qui doit permettre la maîtrise du langage oral, axe de travail nécessaire à la maîtrise de l'écrit.

Cette action donnera lieu à des rencontres langage intitulées « A vos langues, prêts, parlez ! ». Elles permettront de réunir 4 à 5 classes d'un même cycle dans une école dans un but de participation des élèves à des ateliers travaillant l'oral.

Ces demi-journées nécessiteront le financement d'un transport de plusieurs classes au sein du réseau.

Mme LAIRON souhaite une subvention afin de couvrir les frais de transport ainsi que le matériel utile à la réalisation de cet axe du projet de réseau.

Mme La Présidente a demandé à Mme Lairon de fournir avant la réunion du Comité Syndical du 16 mars 2016 un chiffrage de l'ensemble de ces coûts afin que le comité puisse se prononcer.

Mme Lairon a fait parvenir au Syndicat les devis correspondants à ces transports qui s'élèvent à 379 € au total pour les 7 classes.

Compte-tenu de la complexité de gestion de ces crédits du fait de la nature du Syndicat qui est à la carte, le comité demande à Mme Lairon de formuler des demandes individualisées aux communes pour financer ces transports.

Par ailleurs, à la rentrée prochaine, le projet de réseau 2014-2017 sera dans sa dernière année de réalisation et il devrait faire la part belle à la culture et à l'art avec une action intitulée « le corps à travers les arts et les cultures ». Les classes seront amenées à travailler cette dimension artistique et culturelle avec notamment la fréquentation de musées, d'expositions et de pratiques artistiques. Les classes seront invitées à participer à une ou plusieurs journées de rassemblement organisées au sein du réseau.

Pour Mme Lairon, l'Espace Ried Brun est un lieu bénéficiant d'un espace important (en intérieur comme en extérieur) pouvant permettre de réunir un grand nombre d'enfants en toute sécurité. Il serait le lieu idéal pour y exposer les œuvres des classes, organiser des ateliers de pratiques artistiques, créer des spectacles éphémères...

Elle sollicite la mise à disposition à titre gratuit de l'Espace Ried Brun pour mener à bien cette action phare et permettre ainsi l'aboutissement du projet de réseau.

Le Comité Syndical souhaite connaître la date précise de cette manifestation et la durée afin de ne pas bloquer d'éventuelles locations de l'Espace Ried Brun génératrices de recettes pour le Syndicat.

COMPETENCE PERISCOLAIRE

B.1.8.- Subvention de fonctionnement à l'association «La Jeunesse du Ried Brun » pour 2016

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerschihr

Sur la base de la convention du 14 janvier 2016, l'association « La Jeunesse du Ried Brun », en charge de 3 structures périscolaires de Bischwihr, Muntzenheim et Holtzwihr, présente une demande de subvention de fonctionnement pour 2016 qui comprend :

- le compte d'activités 2015
- un budget prévisionnel pour 2016

Cette demande porte sur un montant de subvention de 103 700 € pour l'année 2016.

.- Concernant le compte de résultat 2015

Le compte de résultat de l'année 2015 laisse apparaître, après clôture par les commissaires aux comptes :

- un total produit d'exploitation de 693 032,75 € auquel se rajoute le total produit financier et exceptionnel de 13 373,22 €
- un total charge d'exploitation de 636 939,24 €
- soit un excédent de fonctionnement à hauteur de 69 466,73 €

RECETTES

Les recettes parents s'élèvent à 388 039,18 € en 2014, soit une augmentation de 15 %. Celle-ci résulte essentiellement de :

- l'augmentation des tarifs décidée lors de l'Assemblée Générale du 8 avril 2015,
- la mise en place des TAP (principalement des TAP patinoire, tennis et équitation) qui ramènent des inscriptions stables, au trimestre, voire à l'année
- l'organisation d'un camp ski aux Kaferlas en mars 2015

Madame la Présidente regrette le fonctionnement actuel des activités patinoire, tennis et équitation dont la participation coûteuse demandée aux familles ne répond pas aux préconisations des TAP : « *Le choix des activités, qui relève de la collectivité avec l'appui de ses partenaires, vise à favoriser l'égal accès de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap* ».

Au niveau des subventions, l'augmentation est due essentiellement :

- à l'aide spécifique versée par la CAF dans le cadre des TAP
- aux subventions des communes qui intègrent les fonds de soutien liés au TAP
- aux subventions exceptionnelles (+ 10 000 € CCPRB + erreur fonds de soutien ASRE Bischwihr)

Les transferts de charges correspondent à une mise à disposition avec refacturation d'une animatrice à la micro-crèche Atouts bout'chou ainsi qu'une aide pour un CUI.

DEPENSES

Au niveau des dépenses, l'augmentation des achats de marchandises est essentiellement liée au TAP et aux animations en extérieur.

Les frais de traiteur sont légèrement en hausse suite à une augmentation des présences principalement au niveau des Kaferlas. Les autres achats sont en hausse du fait des transports liés aux TAP et du camp ski (hébergement + transport). Le coût d'Archimène est toujours en hausse car les TAP, principalement à l'Escapade, génèrent de nombreuses embauches au cours de l'année.

Au niveau de la masse salariale, elle passe de 443 500 € à 403 000 € en 2015, soit une économie d'environ 40 000 €. Celle-ci s'explique essentiellement par

- le départ de Mme CASOTTI, remplacée par M. ELGHAZI : cout Directrice 2014 (prime de retraite comprise) = 45 000 € - cout Directeur 2015 = 23 500 € - soit 21 500 € d'économie
- le remplacement d'un CDI direction par un CDD apprentissage BPJEPS : 1 375 €/mois sur 4 mois = - 5 500 €
- Le remplacement de la femme de service des Lucioles en arrêt longue maladie par un CDD moins important : - 3 000 €
- Le remplacement d'un CDI direction adjoint par un CDD animation : 900 € /mois sur 4 mois = - 3 600 €
- Le non remplacement d'une animatrice aux Kaferlas sur 2 mois : - 3 800 €
- Plus de taxe sur les salaires en 2015 : - 2 500 €

Par ailleurs, le problème récurrent des impayés au niveau de la CLIS subsiste et pour cette année, un montant de 2 278,48 € a été passé en pertes.

1.2.- Concernant le rapport d'activités 2015

Au total 389 familles bénéficient des services de ces structures, ce qui représente 514 enfants

La Jeunesse de Ried Brun a assuré un accueil de 227 jours sur l'année 2015

51 jours en accueil de loisirs durant les vacances scolaires

35 mercredis

139 jours en accueil périscolaire

Récapitulatif des différents accueils

	KAF	ESC	MPA	LUC	TOTAL JRB 2015	TOTAL JRB 2014	TENDANCE
Nbr de cartes membres en 2015	123	120	45	101	389	390	➔
Nbre enfants inscrits en 2015	137	146	63	146	192	514	⬇
Moyenne de présence en 2014	52	38	30	58	178	187	⬇
Moyenne de présence le soir en 2014	42	22	10	27	101	81	⬇
Accueil du matin MPA et LUC en 2014	0	0	1	2	Fermé en sept 2015	8	
Moyenne de présence en TAP	52	52	18	53	175	2002	⬇
Moyenne mercredi midi uniquement	20 sept-déc	0	0	20 janv-juil	20		
Moyenne mercredi après midi uniquement	0 sept-déc	0	0	1 janv-juil	0		

Moyenne mercredi journée	20 sept-déc	0		11 janv- juil	20	12	↗
-----------------------------	----------------	---	--	---------------------	----	----	---

Le nombre d'adhérents est stable.

Les moyennes des fréquentations les midis est plutôt stable sur l'ensemble des structures par contre les soirs sont en très nette augmentation aux Kaferlas.

Les mercredis, depuis la rentrée de septembre, sont ouverts aux Kaferlas et connaissent un regain d'activité.

Les TAP sont en baisse principalement aux Mille-pattes et plus légèrement à l'Escapade.

	Moyenne des présences/jour 2014	Total des inscrits 2015	Moyenne des présences/jour 2015	tendances
ALSH HIVER KAF	29	75	25	↘
ALSH JUILLET KAF et LUC	27	53	25	↘
ALSH JUILLET KAF ET LUC	25+27=52	78+65=142	27+24=51	→
ALSH AOUT MPA	24	46	20	↘
ALSH TOUSSAINT ESC	24	66	27	↗
ALSH NOEL KAF	FERME en 2014	23	18	

1.3- Le budget prévisionnel 2016

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 551 600 €

Les dépenses :

- Achat de marchandises 144 350 €
- Autres achats et charges externes 69 450 €
- Impôts et taxes 8 000 €
- Salaires et charges 326 300 €
- Autres charges 3 500 €

Les recettes :

- Recettes parents et manifestations..... 307 500 €
- Subventions autres que Syndicat 64 400 €
- Réintégration excédent 2015 69 000 €
- Subvention Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr 103 700 €
- Transfert charges et produits financiers 7 000 €

A l'issue de cette présentation, la commission a proposé à l'unanimité des communes adhérentes à cette compétence et pour les 3 structures périscolaires suivantes :

- Les Kaferlas de Holtzwihr (commune de Holtzwihr)
- L'Escapade de Muntzenheim (commune de Muntzenheim)
- Les Lucioles de Bischwihr (commune de Bischwihr, Riedwihr et Wickerschihr)

D'accéder à la demande de subvention de l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour un montant de 103 700 € pour l'année 2016.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide de donner une suite favorable à la demande de l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour un montant de subvention de 103 700 € pour l'année 2016,

Vote les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2016 dans le tableau des subventions,

Décide de verser cette subvention selon une périodicité mensuelle de janvier à décembre 2016.

B.- 2 Compétence Espace Ried Brun

Point 1.- Compte rendu de la commission culturelle du 3 février 2016.

M. Marc Bouché, Vice-président, rend compte de la commission culturelle du 3 février 2016.

Jacqueline De Pauw a présenté les propositions de l'Agence Culturelle d'Alsace et les propositions des membres

La commission a retenu 3 spectacles

- Six pieds sur terre
- Femme de ferme
- Place Klemzer (jeune public)

Les spectacles retenus hors Agence Culturelle

- Robinson (jeune public)
- La compile du Capitaine Sprutz
- Cirque Farago «parlez-moi d'amour »
- La Comédie de l'Est

A l'étude :

- La revue satirique de la Choucrouterie
- Le groupe Soulayres

Carine Baumann a proposé un spectacle jeune public, Troendle Ray Blues

➤ **Partenariat avec le Crédit Mutuel**

La commission a décidé de reconduire le partenariat existant avec le Crédit Mutuel des 9 Ecus et le Crédit Mutuel Le Castel.

➤ **DIVERS**

- ◆ Jacqueline De Pauw a évoqué un contact avec le Conseil Départemental offrant un concert gratuit à l'Espace Ried Brun. Le choix entre LA FOLIA et l'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MULHOUSE devra se faire.
- ◆ Steve Casotti a évoqué le problème d'intendance lors des différentes représentations culturelles et demande l'appui des membres de la commission.

M. Bouché rend également compte de la commission culturelle du 15 mars 2016.

La commission a déjà fait le choix de 7 spectacles sur 8 pour la prochaine saison, ainsi que les 3 spectacles jeune public.

Il prendra contact prochainement avec le Crédit Mutuel pour finaliser le futur partenariat.

La commission s'est prononcée favorablement pour la venue de la revue satyrique de la Choucrouterie, hors abonnement, et qui serait organisée par le Syndicat en 2017.

Il souhaite en parallèle créer une commission communication et va faire appel à des candidatures dans les communes par courrier. Le but est de faire connaître l'outil « Espace Ried Brun » au plus grand nombre et développer les séminaires, conférences ou toute autre formule.

Point 2.- Subvention exceptionnelle – Printemps des Poètes

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr.

Dans le cadre de l'organisation du spectacle « la nuit de la poésie » qui se déroulera le 17 mars 2016 à l'Espace Ried Brun de Muntzenheim, M. SACQUEPEE Bernard, organisateur de la manifestation, propose de verser des subventions aux différentes associations qui assureront ce spectacle selon le tableau ci-dessous :

Associations	Montant
Association La Compagnie va savoir	400 €
Association La Plume Colmarienne	400 €
Association Les Célestins	1 000 €
Association Cré-Art	500 €
TOTAL	1 900 €

M. SACQUEPEE Bernard précise que les aides trouvées auprès de divers partenaires couvrent le montant de ces subventions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner une suite favorable à la demande de M. SACQUEPEE Bernard et de verser ces subventions à ces associations selon le tableau ci-dessus.

VOTE les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2016.

B.- 3 Animation Jeunesse

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschihr

Point 1.- Anim'Jeunes – engagement de personnel en besoin saisonnier

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschihr

Afin de répondre aux dispositions réglementaires concernant l'encadrement des activités des jeunes à l'occasion des animations organisées durant les vacances de Pâques 2016, Mme la Présidente propose le dispositif suivant, à savoir :

- l'engagement de 3 animateurs saisonniers à hauteur de 20 heures hebdomadaires maximum sur la période du 4 avril au 15 avril 2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

accepte cette proposition et charge Mme la Présidente du recrutement des animateurs saisonniers,

fixe le niveau de rémunération sur la base de l'indice brut 330 de la Fonction Publique,

charge Mme la Présidente de l'élaboration de ces contrats en besoin saisonnier.

Point 2 – Fixation des tarifs Anim'Jeunes –Pâques 2016

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr, Wickerschihr

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le programme des animations des vacances de février 2016, élaboré par M. CASOTTI, responsable du service Anim'Jeunes, approuve les tarifs suivants :

ANIMATION	PRIX
Tournoi FIFA 16	6 €
Ping-pong	10 €
Art'déco Jardin de saison	10 €
Coiffure	6 €
Danse Hip-Hop	6 €
Hand-ball	3 €
Jorkiball 9-11 ans	8 €
Piscine Siréna	5 €
Cuisine	8 €
Produit Cosmétique <i>Fabrication d'un shampoing</i>	8 €
Atelier Cirque	6 €
Foot en salle 9-11 ans	4 €
Art' déco <i>Créat mosaïque</i>	8 €
Basket ball	3 €

Escalade initiation	8 €
Laser Game	14 €
Equitation initiation	8 €
Pêche	8 €
Spor n door	8 €
Art'déco tableau alu printemps	10 €
60 secondes chrono	8 €
Nail Art ! Personnalise tes ongles	6 €
Peinture	12 €
Badminton	6 €
loto	4 €
casino	8 €
Magie	6 €
Pyrogravure	10 €
Tournoi foot en salle	3 €
Art'déco assiette zen	10 €
Poull ball	3 €
Bowling	6 €

Pour les communes non adhérentes à la compétence animation jeunesse, les tarifs seront majorés de 50 %.

B.- 4 Bâtiments et terrains

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

Point 1 – Convention de bail à titre précaire

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschihr

La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun a acquis le 26 juin 2014 une parcelle attenante à la Trésorerie de Muntzenheim, d'une superficie de 2 ha 08 a, afin de constituer une réserve foncière pour des projets futurs.

La propriété de cette parcelle a été transférée au Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr par acte notarié du 22/12/2015.

Cette parcelle, dont les références sont les suivantes : section 25 n° 120 – lieu-dit Obere Nachtweid – commune de Muntzenheim, est exploitée par M. Husser Armand, résidant 25, rue Principale à Muntzenheim qui assure un train de culture. Ainsi, il y a lieu d'établir une convention de bail avec cet exploitant.

Le syndicat souhaitant laisser disponible cette parcelle dans le cadre de construction ou aménagements futurs, Mme la Présidente propose d'établir une convention d'occupation à titre précaire pour une durée d'une année pour la période du 1^{er} novembre 2015 et qui prendra fin après la récolte à l'automne 2016.

Mme la Présidente propose de fixer le montant de la location sur la base des barèmes fixés par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 et de retenir le barème suivant, Région Ried – Terres et prés – catégorie moyenne pour un montant de 123,53 € / ha.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente à signer la convention d'occupation à titre précaire avec M. HUSSER Armand, exploitant à Muntzenheim.

Fixe le montant de la location, conformément à la proposition de Mme la Présidente à 123,53 € l'hectare / an.

Dit que cette convention pourra être renouvelée pour une nouvelle période sur délibération expresse du Comité Syndical.

Point 2 – Renouvellement du contrat de nettoyage du bâtiment administratif

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Mme la présidente propose de reconduire le contrat de nettoyage pour le bâtiment administratif du Syndicat avec la société SATIS de Ste Croix-en-Plaine, qui donne entière satisfaction depuis 2013.

Le contrat actuel, initié en 2013, vient à échéance le 31 mars 2016.

La société SATIS a fait une proposition le 4 mars 2016, à savoir 19,23 € HT de l'heure. Ce coût pourra être révisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice des prix de vente des services de nettoyage.

Le contrat serait passé sur une période du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2017.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré ;

Considérant que cette société donne entière satisfaction depuis 2013,

Accepte la proposition de la société SATIS pour un coût horaire de 19,23 € HT / heure,

Autorise Mme la Présidente à signer le contrat de prestation de service avec cette société,

Vote les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget primitif 2016.

Point 3.- Tarifs de la banque de matériel associative

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

Sur proposition de Mme la Présidente, le Comité Syndical décide de fixer les tarifs de location de la banque de matériel aux associations des communes adhérentes à la compétence, avec effet du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

MATÉRIEL	Tarifs de location	
	1 à 3 jours	4 à 7 jours
Rack de sonorisation avec micro	32 €	55 €
Petite sono portable avec micro	25 €	40 €
Vidéo projecteur	30 €	60 €
Les autres matériels continueront à être mis gratuitement à disposition des associations : grilles d'exposition, panneaux d'expo, barrières, percolateur, garnitures (tables et bancs), groupe électrogène, friteuse, panneaux signalisation		

La séance est levée à 20 h 30